

Commune de Mane

Compte rendu du Conseil Municipal du 13 Décembre 2016

Affichage et
Presse

Monsieur DEPIEDS procède à la lecture de l'ordre du jour et informe l'Assemblée du report de la question n°5 «Maison du Patrimoine».

I – Requalification de l'Ilot de la Bourgade :

Après que Monsieur MEYER ait quitté la salle des délibérations,

A – Acquisition propriété MEYER :

Considérant le prix de vente proposé soit 265 000 €,

Considérant l'estimation du Service de France Domaine,

A l'unanimité accepte l'acquisition de la parcelle cadastrée Section E n° 569 pour le prix de 265 000 €,

Autorise Monsieur Le Maire à soigner tous documents nécessaires.

B – Enquête parcellaire et d'utilité publique :

Après lecture du projet de délibération et considérant les réserves émises par le Commissaire Enquêteur, à la majorité des voix moins 1 Abstention, le Conseil Municipal accepte de lever les réserves figurant dans le rapport préalable de l'enquête publique.

II – Fusion de la Communauté de Haute Provence avec la Communauté du Pays de Banon :

L'arrêté préfectoral a été communiqué aux Maires des 21 Communes. La fusion sera effective au 1^{er} Janvier 2017.

Il y a lieu de confirmer les délégués qui seront au nombre de 5 et qui seront :

- M. Jacques DEPIEDS
- Mme Hélène DESPAGNE
- M. Michel JACOD
- Mme Andrée CALVAT
- M. Olivier DEPIEDS

III – Indemnité au Trésorier :

A l'unanimité, autorise le versement de l'indemnité de conseil à Monsieur BLAISON, Trésorier.

IV – Etude dirigée :

Considérant les nombreux enfants inscrits, deux personnes sont nécessaires pour suivre les différents niveaux de l'étude qui a lieu les lundi et jeudi.

A l'unanimité autorise le versement de l'indemnité due à Madame BONCOUR et Madame PELLEGRINO pour l'année scolaire 2016/2017.

V – Alimentation :

A l'unanimité autorise la signature d'un commercial de 9 ans avec la Eurl PRIM'CAT à compter du 1^{er} Janvier 2017.

VI – Circuit de découverte touristique:

Le Conseil Municipal sollicite des financements auprès de l'EUROPE et du DEPARTEMENT pour cette opération estimée à 40 000 €

VII – Sécurisation sortie des écoles :

Il est proposé l'aménagement d'un plateau en bas du chemin des Frères sur la RD 13 afin d'inciter au ralentissement des véhicules qui roulent à vive allure.

Un financement au titre de la DETR pourrait être sollicité.

A l'unanimité, sollicite cette subvention et demande à Monsieur Le Préfet une dérogation pour commencer les travaux dès Janvier.

VIII – Matériel informatique :

A la demande de Madame La Directrice, un programme d'acquisition de nouveaux ordinateurs pourrait également être présenté au titre de la DETR qui pourrait financer 80 % de l'opération.

A l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à présenter ce dossier.

Séance levée à 21 h 30

Mane, le 20 Décembre 2016

Le Maire de MANE,



Jacques DEPIEDS.